

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 19 MARS 2018**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18h00

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Denise HECHT, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle THUET secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2018
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017
4. COMPTE DE GESTION 2017
5. AFFECTATION DU RESULTAT 2017
6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
7. TAXES LOCALES 2018
8. BUDGET PRIMITIF 2018
9. TRAVAUX
10. BATIMENTS COMMUNAUX
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2018 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL

Mme le Maire rappelle que M. Patrick HEINIMANN a démissionné en date du 31 décembre 2016. A ce jour il n'a pas été remplacé et la Commune emploie M. Noël SCHEIDECKER depuis janvier 2017 par le biais de Ludo-Services. Toutefois cette solution ne peut être pérenne d'autant que M. Jean-Jacques SCHMITT pourra faire valoir ses droits à la retraite dans quelques années. Il serait idéal d'avoir un temps de transmission des connaissances. Mme le Maire précise qu'une annonce pour le recrutement d'un agent technique polyvalent est parue sur le site Cap Territorial. Plusieurs candidatures sont parvenues en mairie et 3 candidats ont été reçus en entretiens avec elle-même et M. Denis HUTTENSCHMITT.

Mme le Maire demande à Mme A.BAUMANN de quitter la salle des délibérations.

Mme A.BAUMANN quitte la salle des délibérations à 18h10

M. C.WEIGEL souhaite savoir si M. Noël SCHEIDECKER a également postulé ? Mme le Maire lui répond par l'affirmative en lui précisant qu'il n'avait pas le profil d'un « coordinateur » mais qu'il serait un candidat idéal en complément d'une équipe technique car il est travailleur et volontaire.

Mme le Maire présente ensuite le profil des 3 candidats reçus en entretiens. Les conseillers débattent ensuite sur les différents profils et l'embauche éventuelle d'un habitant de Buschwiller que M. D.HUTTENSCHMITT juge préférable en raison des astreintes hivernales.

Mme le Maire demande à M. R.OBERMEYER de se renseigner sur le PTAC du nouveau tracteur avec lame à neige et saleuse. Mme le Maire précise aux conseillers qu'elle souhaite embaucher ce nouvel agent sous forme d'un contrat d'un an, ceci afin de tester ses compétences dans un premier temps.

Mme A.BAUMANN rejoint la salle des délibérations à 18h30

Mme le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet 100 %.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'ouverture d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mme le Maire donne la parole à M. Jonathan WILLER.

M. Jonathan WILLER indique qu'en 2017, 894 mandats et 202 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 644.140,62 €	Dépenses : 205.661,43 €	Excédent 2017 : 321.184,60 €
Recettes 789.978,31 €	Recettes : 381.008,34 €	
Excédent : 145.837,69 €	Excédent : 175.346,91 €	

M. WILLER indique que les dépenses 2017 sont réparties comme suit :

- ✓ 11.863,56 € soit 1,84% des dépenses pour le CCAS
- ✓ 52.267,21 € soit 8,11% pour l'enfance,
- ✓ 29.322,80 € soit 4,55% pour la culture, les fêtes et les associations,
- ✓ 63.122,30 € soit 9,80 % pour le cadre de vie, l'entretien des voiries et des bâtiments,
- ✓ 285.960,27 € soit 44,39% pour les services à la population et l'administration générale,
- ✓ 87.339,04 € soit 13,56% pour les frais de fonctionnement
- ✓ 114.265,44 € soit 17,75% pour les cotisations obligatoires.

Les recettes sont composés entre autres de 24.628,85 € de produits de services ventes (bois, concessions,...), 572.453,82 € d'impôts et taxes, 142 828,87 € de dotations de l'Etat, 34 931,31€ d'autres revenus de gestion et 7.205,11€ de remboursements (congrés maladie, contrat aidé,...)

Les investissements ont été les suivants : l'accessibilité des bâtiments communaux, l'installation de lampadaire LED, la réfection du macadam « rue des Fleurs », des mises aux normes électriques, le système de tintement des cloches de l'église,....

Ces projets ont pu être financés grâce à 9.320,43 € de la DETR pour l'aménagement "mobilité réduite" des parkings, 32.196,06 € de la DETR pour le chauffage de la salle polyvalente, 5.976,00 € de la DETR pour l'étanchéité de l'entrée de la salle polyvalente, 20.000,00 € de la Région pour les travaux de sécurité du centre village, 7.202,45 € de l'agence de l'eau pour la zone humide, 285.378 € de FCTVA, ainsi que grâce à la taxe d'aménagement et des excédents de fonctionnement capitalisés.

La ligne de trésorerie en 2017 a été utilisée à hauteur de 50.000,00 €.

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions; ceci n'est pas le cas.

Mme le Maire remercie M. Jonathan WILLER pour le travail réalisé au long de l'année.

M. OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du compte administratif 2017.

Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour leur confiance.

4. COMPTE DE GESTION 2017

Mme le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et qui n'appelle aucune observation particulière. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2017.

5. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2017 qui présente un excédent de 145.837,69 € Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de 145 837,69 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2018.

Excédent de fonctionnement : 145.837,69 €

Excédent reporté : 0 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 145.837,69 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'affectation de 145.837,69 € du résultat 2017 au compte 1068 de la section d'investissement au budget primitif 2018.

6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Mme le Maire indique que les résultats de l'exercice 2017, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2017 (excédent) : 13.993,29 €

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2017 (excédent) de 175.346,91 € et le résultat de clôture d'investissement 2016 (déficit) de -161.353,62 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2017 (excédent) : 159.830,98 €

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2017 de 145.837,69 € et l'excédent du résultat de clôture d'investissement 2017 de 13.993,29 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats de l'exercice 2017.

7. TAXES LOCALES 2018

7.1 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2018

Mme le Maire précise que les taxes ne seront pas augmentées en 2018. Seule la base augmente. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	520.788,00 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	Supprimée
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	Supprimée
748 - Allocations compensatrices	10.965,00 €
TOTAL	531.753,00 €

Cette somme de 531.753,00 € est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense.

Nature de la taxe	Taux 2017	Taux 2018	Produits prévisionnels 2018
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	346.480,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	164.534,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	20.753,00 €
TOTAL			531.753,00 €

Mme le Maire indique que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2018, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2017.

M. D.HUTTENSCHMITT juge les taxes intercommunales trop élevées. Mme le Maire lui précise que ces taxes sont indexées sur l'augmentation du coût de la vie et rappelle que le raccordement fibre optique est pris en charge à hauteur de 5.3 millions d'euros par la S.L.A.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2018 et vote les taux susvisés.

7.2 RECONDUITE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

M. R.OBERMEYER indique qu'il convient comme chaque année de renouveler la délibération sur la reconduite de la taxe d'aménagement.

Il propose de reconduire le taux de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal. La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

MM. B.BO EGLIN et D.HUTTENSCHMITT jugent cette taxe trop élevée.

Mme le Maire rappelle que cette taxe d'aménagement remplace la Taxe Locale d'Équipement et fait suite à la réalisation d'un projet d'urbanisme. Elle est donc calculée suite à un dépôt de dossier d'urbanisme et de déclaration de surface. Cette taxe permet le financement d'équipements publics (école, voirie, services etc...). Mme le Maire précise qu'au vu des recettes de Buschwiller il paraît difficile de se passer de cette somme. En 2017 il s'agit d'environ 46.000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à 7 voix POUR (Mme le Maire, D.HECHT, E.GERRER, P. MULLER, R.OBERMEYER, J.SITTER, C.WEIGEL), 2 voix CONTRE (J.DUCRON, D.HUTTENSCHMITT) et 5 ABSTENTIONS (D.ALLEMANN, A.BAUMANN, MJ.BAUMANN, B.BO EGLIN, C. MUNCH) approuve la reconduction du taux de la taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

8. BUDGET PRIMITIF 2018

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2018. Le budget a été soumis au trésorier en date du 08 mars dernier. Le budget primitif 2018 d'un montant total de 1.658.890 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 823.351,00 € et en investissement 835.539,00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	303.700,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	19.400,00 €
12	Charges de personnel	249.470,33 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-CFE)	577.400,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	93.000,00 €			
63	Impôt et taxes	3.800,00 €			
5	Autres charges de gestion courante (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	81.041,57 €	74	Dotations, subventions et participations	156.841,00 €
66	Charges financières intérêts	11.252,76 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	39.010,00 €
022	Dépenses imprévues	40.000,00 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	22.700,00 €
6811	Amortissement	150,00 €	13	Remboursement sur rémunération	8.000,00 €
023	Virement à la section d'investissement (Autofinancement)	40.936,34 €	R002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL	823.351,00 €		TOTAL	823.351,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	40.000,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	20.773,67 €
16	Remboursement emprunts	135.594,14 €	1068	Excédent de fonctionnement 2017	145.837,69 €
4	Annulation titres	0,00 €	61532	Amortissement	150,00 €
20	Immobilisations incorporelles (PLU - Frais d'études - Logiciels)	41.500,00 €	13	Subvention d'investissement	103.848,01 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	477.444,87 €	R001	Résultat de clôture	13.993,29 €
	Restes à réaliser 2017	62.500,00 €	4	Cession	0,00 €
23	Travaux	78.500,00 €	16	Emprunt	510.000,00 €
R001	Résultat de clôture	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	40.936,34 €
	TOTAL	835.539,00 €		TOTAL	835.539,00 €

Mme le Maire précise que les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux. Les « restes à réaliser » sont les travaux pour le passage de la fibre en mairie et à la salle polyvalente, un ordinateur portable, de l'installation de voirie, des travaux de peinture de la PSAS,....

Il est prévu pour 2018 en investissement la création d'un nouveau site internet, des panneaux pédagogiques pour la zone humide, la signalétique des différents bâtiments pour la mobilité réduite selon l'ADAP, l'étude de sécurité pour les rues de Hésingue, des Fleurs et des Ecureuils et des travaux sécuritaires pour ces même rues, l'étude pour l'aménagement du centre bourg avec commerces incluant une aire de jeux, la mise en place d'une aire de jeux à l'arrière de la salle polyvalente, des têtes de lampadaires LED, la mise en souterrain « rues St-Martin & Landes », réaménagement du périscolaire, les correcteurs acoustiques à la salle polyvalente,...

Mme le Maire précise que la Commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus, à savoir :

- ✓ 32.000,00 € de FACE (EBM) la mise en souterrain « rues St-Martin & Landes »,
- ✓ 30.000,00 € de la CAF pour les travaux du périscolaire / aire de jeux
- ✓ 3.400,00 € de subvention parlementaire pour la signalétique de la zone humide
- ✓ 2.580,00 € du Conseil Départemental pour la signalétique de la zone humide
- ✓ 10.000,00 € de la Sénatrice C.TROENDLE pour les travaux du centre du village
- ✓ 10.543,70 € de la SLA pour les arrêts de bus
- ✓ 2.500,00 € de la SLA pour les têtes de lampadaires LED

Un emprunt de 510.000,00 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement.

Les chiffres pour la section de fonctionnement du budget 2018 sont au plus proche des chiffres du compte administratif 2017.

L'enveloppe générale des subventions est votée dans le budget et la délibération attribuant les sommes de façon nominative aux associations sera prise lors du prochain conseil municipal. Mme le Maire précise qu'à ce jour toutes les associations n'ont pas fait de demande de subvention et que si ces demandes ne parviennent pas en mairie avant le vote de subventions au mois de juin, les associations n'ayant pas fait la demande se verront privées de subvention communale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif 2018.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

9.1 COMMISSION URBANISME

✓ Permis de construire refusé

BANUSHI Nuredin, 2 maisons individuelles, rue de Hésingue

✓ Permis de construire modificatif accepté

MEMEDI Nedim, maison individuelle, rue de Hésingue

✓ Certificats d'urbanisme acceptés

Maître LANG

Section 11 Parcelle 171 pour une contenance de 803 m²

Pour une parcelle située 2, rue de la Forêt

Maître KLEIN

Section 17 Parcelle 370 pour une contenance de 521 m²

Pour une parcelle située 25, rue des Ecureuils

✓ Déclarations d'intention d'aliéner

Maître LANG pour le compte de la CMDP SAINT-LOUIS

Section 11 – parcelle 171 (2, rue de la Forêt) pour une contenance de 803 m²

M. BELLO / Mme BRENGARD

Maître KLEIN pour le compte de M. BRIAND et Mme PHILIPPINE
Section 17 – parcelle 370 (25, rue des Ecureuils) pour une contenance de 521 m²
M. BLAISE / Mme RUETSCH

9.2 COMMISSION BÂTIMENTS

M. B. BOEGLIN indique les projets de travaux seront présentés lors de la séance des commissions réunies du mois d'avril. Il indique également que la commission bâtiments se réunira le jeudi 22 mars 2018 à 18h00 pour l'étude du presbytère. Pour finir il indique qu'en raison des intempéries les travaux dans la rue des Landes / rue Saint-Martin ont une nouvelle fois été repoussés.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ M. C. WEIGEL – SICE 3 F – vote du budget
- ✓ M. R. OBERMEYER – SLA Commission transports. Etablissement du nouveau cahier des charges pour la délégation de service public.
- ✓ M. J. DUCRON – SLA Commission Energie-Climat – 27.02.2018 – Présentation du plan Climaction
- ✓ Mme A. BAUMANN – SLA Commission petite enfance – 07.03.2018 – Excusée
- ✓ M. B. BOEGLIN – Assemblée générale de l'Union frontalière des donneurs de sang – 10.03.2018
- ✓ M. C. WEIGEL - Assemblée générale de la Chorale les Perles du Sundgau - 13.03.2018
- ✓ Mme le Maire – Assemblée générale de la Chorale Fortuna – 03.03.2018

11. DIVERS

11.1 AJOUT D'UNE DELIBERATION

Mme le Maire propose de rajouter deux points de délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'un point finances lié aux fêtes et cérémonies et d'une demande de subvention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le rajout de deux points à l'ordre du jour.

11.2 COMPTE 6232 « FETES & CEREMONIES »

A la demande de la Trésorerie, Mme le Maire propose de prendre en charge au compte 6232 « Fêtes & cérémonies » du budget principal, les dépenses suivantes :

- ✓ D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales.
- ✓ D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux réceptions officielles et réunions de travail organisées par la commune (assemblées générales, inaugurations, vœux du maire, repas, diverses manifestations etc....) ou par des extérieurs auxquels la commune s'associe (intercommunalité, associations locales ou extérieures,...)
- ✓ Buffets, boissons
- ✓ Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, bons cadeaux, vins, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, fin de cycle primaire, convalescences, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- ✓ Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- ✓ Les feux d'artifice, concert, manifestations culturelles.
- ✓ Les frais d'annonces, de publicité et les parutions liés aux manifestations et locations de divers matériels nécessaire à leur organisation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la délibération susvisée.

11.3 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CHORALE DES PERLES DU SUNDGAU

Mme le Maire indique que suite à l'exposition de peinture et d'art, la Chorale les Perles du Sundgau se retrouve avec un bilan financier négatif de 49 €. Elle précise que la Commune a demandé à la Chorale de prendre en charge la facture Wimmer de 224 € pour les kougelhopfs en plus des prix des artistes ce qui conduit à un solde négatif. Aussi elle propose de rembourser ces 49 € à la Chorale des Parles du Sundgau.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le remboursement de 49 € suite au bilan négatif de l'exposition de peinture et d'art.

11.4 DIVERS

- ✓ Mme le Maire remercie toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de l'exposition de peinture et d'art des 10, 11 et 12 mars 2018. Elle donne lecture d'un mail de M. Benoît Bachmann.
- ✓ Mme le Maire indique que la demi-journée d'action Haut-Rhin propre / journée citoyenne aura lieu le 07 avril 2018 de 09h00 à 12h00, un tract sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.
- ✓ Mme le Maire signale que le centre nautique de Saint-Louis ouvrira ses portes le jeudi 10 mai 2018 (grand week-end de l'Ascension). La première journée étant comme à l'accoutumée, gratuite aux usagers.
- ✓ Mme le Maire fait circuler les remerciements de l'école suite au surplus alimentaire qui leur a été remis après la réception du nouvel an.
- ✓ L'ASB nous a fait savoir par courriel du 12 mars 2018 que la randonnée autour de Buschwiller est annulée en 2018.
- ✓ M. C.WEIGEL signale que le Concert de l'Avent initialement prévu le 2 décembre 2018 est reporté au dimanche 25 novembre à 17h00 à l'Eglise de Buschwiller.
- ✓ Mme le Maire indique que les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu les 28 mai 2018 et le 09 juillet 2018 à 19h15. La réunion des commissions réunies aura quant à elle lieu le 18 avril 2018 à 18h00.
- ✓ Mme le Maire indique que qu'une réunion de travail intersection Ecureuils / Héisingue est prévue le 20 avril 2018 à 17h30 avec CD68 et Cocyclique. Elle demande aux conseillers d'être présents.
- ✓ Mme le Maire indique que la réunion du Comité syndical des Brigades-Vertes se tiendra le mardi 10 avril 2018. Elle demande à M. ALLEMANN s'il participera à la réunion ? Celui-ci répond par l'affirmative.
- ✓ Suite à une question de M.C.WEIGEL, Mme D.HECHT indique que l'opération tulipes a rapporté 800 € sur Buschwiller.
- ✓ Mme le Maire demande à M. R.OBERMEYER de se rendre à la réunion de la S.L.A du 28 mars 2018 suivie d'un repas.
- ✓ M. D.ALLEMANN signale que l'écoulement d'eau au niveau de l'armoire électrique rue des Vosges n'a rien à voir avec le réseau d'eau. Mme le Maire lui demande de fournir les rapports de Défecto afin qu'elle puisse recontacter le service assainissement de la S.L.A.
- ✓ M. D.ALLEMANN indique que M. Charles WEBER l'a contacté au sujet de l'écoulement d'eau au niveau de la SCI Aline. Mme le Maire signale que ce dossier est en cours car après une réunion avec les copropriétaires et des tests il s'avère que cet écoulement n'a rien à voir avec l'eau de la source de la Commune. Ce sont les copropriétaires qui devront prendre en charge les travaux pour faire stopper cet écoulement. Mme le Maire demande au secrétariat de préparer un courrier de rappel en ce sens aux copropriétaires ainsi qu'un courrier d'information à M. Charles WEBER.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h45

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 19.03.2018
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2018
2. PERSONNEL COMMUNAL
3. COMPTE ADMINISTRATIF 2017
4. COMPTE DE GESTION 2017
5. AFFECTATION DU RESULTAT 2017
6. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
7. TAXES LOCALES 2018
8. BUDGET PRIMITIF 2018
9. TRAVAUX
10. BATIMENTS COMMUNAUX
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
12. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
13. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{eme} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{eme} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{eme} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		